Et M. Jucker jura, mais un peu tard...

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1974)**

Heft 267

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1026447

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Et M. Jucker jura, mais un peu tard...

A l'exception des gouvernements dicatoriaux du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce, le Conseil fédéral est actuellement, après la défaite du cabinet conservateur en Angleterre, le gouvernement le plus antisyndical d'Europe occidentale. Ce constat brutal a été fait par Waldemar Jucker, secrétaire de l'Union syndicale suisse, dans un récent bulletin de la « Correspondance syndicale ». Avec des exemples à l'appui : avec l'ordonnance d'exécution de l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, le gouvernement s'est attribué la compétence de refuser le report total ou partiel des augmentations de salaires sur les prix.
Cas unique en Europe, le Conseil fédéral, après l'augmentation du prix du pétrole, s'est permis de rendre public un indice du coût de la vie ne tenant pas compte de cette augmentation; dans le but inavoué d'attaquer la pleine compensation du renchérissement pour les salariés.
Ce n'est pas tout. Lors du débat conjoncturel le gouvernement s'est prononcé avec vigueur pour l'inclusion de la politique des revenus dans la panoplie des moyens d'intervention qu'il aimerait avoir à disposition, tout en refusant catégoriquement le contrôle des investissements privés. C'est une volonté clairement affirmée de se passer des syndicats dans la formation des salaires.

Le pire

Enfin l'avant-projet de révision de la loi sur les cartels prévoit de soumettre les organisations syndicales aux dispositions prévues par cette loi. Aucun gouvernement d'un pays industriel n'est encore allé jusque-là.
En conclusion le secrétaire de l'USS se demande ce qui se passe au sein du Conseil fédéral pour qu'il soutienne ou décide coup sur coup de telles mesures.

EN GUISE DE RÉPONSE

L'Union syndicale est considérée depuis plusieurs décennies déjà comme un interlocuteur privilégié par le gouvernement et les organisations patronales; elle fait partie du « club des grands », régulièrement consultés pour toutes les décisions importantes qui sont prises dans ce pays; ses fédérations signent les conventions collectives qui réglementent les rapports entre salariés et employeurs. Est-ce ce rôle qui a donné des illusions aux dirigeants syndicaux ?

Une époque révolue

Parce qu'enfin, à notre connaissance, le gouvernement n'a jamais montré des dispositions particulièrement bienveillantes à l'égard des syndicats et des travailleurs. Nous ne sommes plus à l'époque glorieuse des radicaux progressistes du XIXe siècle. Faut-il rappeler à W. Jucker que le Conseil fédéral est un gouvernement bourgeois; qu'au Parlement c'est une majorité bourgeoise qui prend les décisions ?
Certes, la période de haute conjoncture d'après-guerre a pu faire illusion. L'augmentation de la productivité a permis des hausses de salaires considérables, mais aussi des profits plus considérables encore. Il ne faut pas oublier pour autant que les travailleurs en Suisse occupent la tête du peloton pour la durée du travail, mais sont parmi les derniers en ce qui concerne les vacances, la sécurité sociale. Ne parlons pas de la présence syndicale dans les entreprises.
Pourtant, cet étonnement des syndicats devant ce qu'ils perçoivent comme une attaque de la part du gouvernement, cet étonnement nous étonne. Les exigences patronales ont été clairement exprimées, la campagne soigneusement orchestrée depuis la fameuse déclaration de Junod, président du Vorort, demandant un blocage des salaires et un allongement de la journée de travail. Quand la situation conjoncturelle se détériore, le patronat cherche à en faire supporter les conséquences aux salariés, et, par l'intermédiaire du pouvoir politique, à restreindre le champ d'action syndical.

Reproches inutiles

Faut-il reprocher cette attitude aux patrons et au gouvernement ? Si le rapport des forces leur est favorable, ils auraient tort de se gêner !
Par contre, dans une telle situation, le statut de grande organisation, reconnue et respectable, ne fait plus le poids. L'USS en est offusquée; c'est chose compréhensible, mais la réaction reste un peu courte.
Une fois encore, la conclusion s'impose : la force d'un syndicat réside dans le nombre et la qualité de ses membres, dans leur capacité d'agir pour défendre leurs intérêts sur le terrain, quelle que soit par ailleurs l'habileté à négocier de ses dirigeants.

Les Parques

Mille ans passent comme un songe.
N'effrayez point les oiseaux,
Prenez garde aux fines branches,
Voyez l'éclair des ciseaux.

Lentes, sages et cruelles,
Bientôt, nous les surprenons,
Bonnes filles éternelles
Qui n'ont d'âge ni de noms,

Qui n'entendent nulle invite !
Pas la peine d'appeler :
La vie, elle, va trop vite,
Laissons mille ans s'écouler.

Gilbert Trolliet